

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/10

OBJET DE LA SEANCE :

Pays de la Jeune Loire

Election des délégués

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY  
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE  
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 9 décembre 2002 décidant de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) sur le territoire de l'arrondissement d'Yssingeaux, regroupant ainsi les six Communautés de Communes du secteur (de Rochebaron à Chalencon, des Marches du Velay, Haut Pays du Velay communauté, des Sucs, Loire et Semène et du Haut-Lignon), de la création d'un syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du S.C.O.T., et de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à cette structure (syndicat mixte devenu depuis un pôle d'équilibre territorial et rural).

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article L. 5741-1),

Considérant les statuts du PAYS DE LA JEUNE LOIRE prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041310-DE  
Reçu le 17/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein du Pays de la Jeune Loire :

**MEMBRES TITULAIRES**

- o Pierre DURIEUX
- o Alain SANIEL
- o Justine BELOT
- o Bernard SOUVIGNET
- o Mickael CLUZEL
- o Jean-Pierre SANTY
- o Gilles CIBERT
- o Jean-Michel POINAS

**MEMBRES SUPPLEANTS**

- o Pascal GOUY
- o François-Régis SABY
- o Gladys DURIEUX

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041310-DE  
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*